**Appel à projets maturation Sci-ty**

**Le consortium Sci-ty**

**Le consortium Sci-ty, la Deep tech pour les Villes et Mobilités de demain**, vise à soutenir de multiples projets d’innovation pour favoriser leur transfert vers le monde socio- économique en créant une communauté d’experts et d’innovateurs au niveau national et à l’échelle des territoires (experts, scientifiques, collectivités et habitants, acteurs socio-économiques).

Son objectif est de développer et renforcer le soutien à la création de produits et services innovants pour la ville durable et la mobilité afin d’accélérer la transformation de notre économie à l’horizon de la neutralité carbone.

Le consortium est mené pour la pré-maturation par **l’Université Gustave Eiffel**, co-pilote des deux Programmes et Équipements Prioritaires de Recherche (PEPR) des Stratégies Nationales dans lesquelles le projet s’inscrit, à savoir « villes durables et bâtiments innovants » et « digitalisation et décarbonation des mobilités ». Un des enjeux sera d’associer pour la prématuration, sur différents territoires, les principaux acteurs de l’ESR également mobilisés dans les PEPR sur ces thématiques.

**La SATT Erganeo,** forte de son expertise en valorisation (propriété intellectuelle et transfert de technologie) depuis plus de 10 ans, pilote la composante maturation du projet. Elle travaillera en partenariat avec le réseau des SATT associées aux différents campus de l’Université Gustave Eiffel.

Aux côtés des deux co-pilotes, le consortium associe l’IFPEN et le CEREMA, des Universités (CYU, AMU, UCA, UPHF, Nantes Université, UP-Saclay) , des écoles (ENPC, ENTPE, ESTP, ECN, ECL, INSA Lyon), ainsi que 5 SATT (Paris-Saclay, Nord, Ouest Valo, Pulsalys, Sud-Est). Il couvre ainsi une grande partie du territoire national. Il bénéficiera en outre du soutien de Cap Digital, NextMove, Cara, ID4Mobility, Safe, Descartes Devt Innov, Atlanpole, Allenvi Solutions, Efficacity, Vedecom, Railenium.

L’ancrage territorial fort du projet Sci-ty s’appuie sur l’expérience de ses partenaires en matière de recherche-action, démonstrateurs et projets pilotes ou d’expertise auprès des collectivités et entreprises. Il facilitera une mise au point rapide de solutions qui ont du sens au regard des SNA et des enjeux du Développement Durable.

**Description de l’appel**

En complément de l’analyse réalisée à tout moment de l’année, Sci-ty lance un Appel à projets visant à identifier et à accompagner des projets à potentiel de transfert dans les thématiques suivantes :

En matière de **digitalisation et décarbonation des** **mobilités**, les projets identifiés serviront les axes suivants :

* Mobilité ferroviaire de demain
* Logistique massifiée
* Nouvelles offres de transport par automatisation et décarbonation

Les projets portant sur la mobilité sont particulièrement attendus pour cette édition de l’appel et bénéficieront d’un accompagnement renforcé.

En matière de **ville durable et bâtiments innovants**, les projets identifiés serviront les axes suivants :

* Transformer les villes par une approche intégrée
* Agir sur le bâti pour la sobriété en énergie et en ressources
* Développer la construction géosourcée

Le financement attribué sera en fonction de la maturité et de l’état d’avancement du projet au regard de son potentiel de valorisation et de transfert. Cette enveloppe pourra atteindre 50.000€ en prématuration et un montant de l’ordre de 185.000€ à 230.000€ en maturation. Etant précisé que pour la maturation, le montant global attribué est plafonné à 250.000€ incluant les frais de propriété intellectuelle sur 3 ans et les coûts des personnels de la SATT pour la préparation, la gestion et le suivi du projet. Ces frais seront évalués plus précisément au moment de l’instruction du dossier par les SATTs concernées et sont estimés dans une fourchette de 20.000€ à 65.000€ suivant le projet.

Le projet sera construit sur une durée allant de **12 à 24 mois**. La co-maturation avec une entreprise est fortement encouragée. Dans le cas d’une co-maturation, seules les charges directes du laboratoire attribuées au projet de maturation sont éligibles au financement Sci-ty.

**Contact**

Les référents des SATT pourront répondre à vos questions et vous accompagner dans votre souhait de valoriser votre projet.

* SATT Erganeo : Démosthène Kalogerakis : [demosthene.kalogerakis@erganeo.com](mailto:demosthene.kalogerakis@erganeo.com)
* SATT Pulsalys : Fabien Soler fabien.soler@pulsalys.fr
* SATT Nord : Audrey Giros [Audrey.Giros@sattnord.fr](mailto:Audrey.Giros@sattnord.fr)
* SATT Sud Est : Guillaume Gouvernet [guillaume.gouvernet@sattse.com](mailto:guillaume.gouvernet@sattse.com)
* SATT Saclay : Sebastien Vanneste [sebastien.vanneste@satt-paris-saclay.fr](mailto:sebastien.vanneste@satt-paris-saclay.fr)
* SATT OuestValo : Arnaud Tanguy [arnaud.tanguy@ouest-valorisation.fr](mailto:arnaud.tanguy@ouest-valorisation.fr)

**Qui peut candidater ?**

Tout chercheur répondant aux conditions suivantes :

•    Être titulaire d’un poste de chercheur ou enseignant-chercheur

•    Être affilié à une unité de recherche relevant des établissements éligibles suivants :**Université Gustave Eiffel - IFP Energies nouvelles - CEREMA - CY Cergy Université - Aix Marseille Université - Université Côte d'Azur - Université Polytechnique Hauts-de-France - Nantes Université - Ecole des Ponts ParisTech - ENTPE - Université Paris Saclay - ESTP Paris - Ecole Centrale Nantes - Ecole Centrale Lyon - Insa Lyon** ou à défaut d’un établissement actionnaire de l’une des 6 SATT partenaires du programme Sci-ty**.**

**Déroulé de la sélection des lauréats**

Ce formulaire de candidature constitue une première étape du processus. Après son analyse, le référent SATT prendra attache avec leporteur du projet pour discuter de manière approfondie du projet et de la constitution d’un éventuel dossier d’investissement. Les dossiers d’investissement sont ensuite évalués et auditionnés par le comité d’investissement de la SATT référente. Les comités, constitués d’experts du monde socio-économique, formulent un avis et des recommandations sur le projet.

**Modalités de dépôt**

Le dossier complété peut être envoyé **jusqu’au 27 septembre 2024** auprès de votre **référent SATT**.

Les dossiers étant traités par ordre d’arrivée, il est préconisé de les soumettre le plus tôt possible afin de disposer des délais nécessaires à la préparation du dossier d’investissement en vue de sa soumission au prochain comité d’investissement.

Cet appel est complémentaire à une analyse qui pourra être réalisée tout au long de l'année.

**Appel à projets Sci-ty**

**1. Porteur du projet / *Project Leader***

|  |  |
| --- | --- |
| Nom, Prénom  *Name* |  |
| Téléphone  *Phone number* |  |
| E-Mail |  |
| Statut  *Status* |  |
| Employeur  *Employer* |  |
| Laboratoire  *Laboratory* |  |
| Directeur laboratoire  *Lab director* |  |
| Tutelles du laboratoire  *Affiliated institutions* |  |
| Chargé de valorisation  Nom, mail, téléphone  *Technology transfert officer*  *Name, email, phone* |  |
| SATT concernée | Erganeo  Sud Est  SATT Paris Saclay  SATT Nord  Pulsalys  Ouest Valorisation |
| Autres porteurs du projet (nom, prénom, email, statut laboratoire, employeur)  *Other people involved in the project* |  |
| Ce projet est-il soumis ou a-t-il obtenu un autre financement chez un partenaire (Etablissement, Inserm, CNRS, etc.) ?  *Have you requested or got another financing for this project?*  *If Yes, give us your contact names.* |  |
| Ce projet repose-t-il sur des résultats obtenus dans le cadre d’une prématuration Sci-ty ou du PEPR concernés ? |  |
| Cadre contractuel du projet.  Votre projet est-il réalisé avec un partenaire académique ou industriel ?  *Is your project done with an academic or industrial partner?* |  |

**2. Présentation du projet / *Project Presentation***

|  |  |
| --- | --- |
| Titre du projet /  *Project Title* |  |
| Acronyme /  *Acronym* |  |
| SNA concernée | Ville durable et bâtiments innovants  Digitalisation et décarbonation des mobilités |
| Résumé du projet  (5 lignes max) /  *Short description of the project (5 lines max.)* |  |
| Propriété intellectuelle préexistante /  *Intellectual Property related with the project* | Oui  Si oui, merci de préciser date, le type de PI et l’organisme valorisateur  Non |
| Adéquation avec la SNA visée (5 lignes max) /  *Adequacy with the targeted SNA (5 lines max)* |  |
| Impact socio-économique et environnemental du projet (5 lignes max) /  *Socio-economic and environmental impact of the project (5 lines max)* |  |
| Caractère innovant  (5 lignes max) /  *Innovative characteristic* |  |
| Mots clefs /  *Keywords* |  |

**3. Description du projet / *Project Description***

|  |
| --- |
| Description du projet et de la solution proposée /  *Description of the project and proposed solution* |
|  |
| Adéquation du projet et de la solution avec la Stratégie Nationale d’Accélération visée ?  (voir annexe 1) /  *Adequacy of the project and the solution with the targeted National Acceleration Strategy?*  *(see appendix 1)* |
|  |
| Description de l’impact social-économique et environnemental du projet et de la solution proposée (voir annexe 2) /  *Description of the social, economic and environmental impact of the project and the proposed solution (see appendix 2)appendix 2)* |
|  |
| Description de l’état d’avancement du projet /  *Description of the progress status of the project* |
|  |
| Applications envisagées /  *Possible applications* |
|  |

**4. Etapes de développement en vue du transfert industriel & aspects financiers / *Development steps & financial aspects***

Indiquez une vision, même succincte, des étapes de développement envisagées pour accélérer le transfert de technologie, ainsi qu’une estimation financière pour les réaliser. Les dépenses éligibles sont les suivantes :

* RH : personnels techniques recrutés spécifiquement pour le projet
* Equipement et matériel pour la réalisation du projet
* Prestation en sous-traitance pour la réalisation du projet

Dans le cas d’une comaturation, précisez pour chaque étape du projet les charges directes du laboratoire et celles du partenaire industriel.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Étapes** | **Description** | **Type de dépense** | **Estimation financière** | **Durée** |
| 1 |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |
| **TOTAL** |  | |  |  |

## **Annexe 1 relative aux Stratégies nationales d’accélération – France 2030** *Appendix 1 relating to National Acceleration Strategies – France 2030*

Lors de la présentation du plan France Relance en septembre 2020, le Premier ministre a annoncé le lancement de **stratégies d’accélération pour l’innovation**. Elles s’inscrivent dans le cadre du quatrième Programme d’investissements d’avenir (**PIA4**). Ces stratégies visent à identifier les **principaux enjeux économiques et technologiques d’avenir** et à y investir de façon exceptionnelle et **globale** (financements, normes, fiscalité…). Les 2 SNA portées par Sci-ty et leurs axes sont résumés ci-après :

**Ville durable et Bâtiments innovants (VDBI)**

Le développement urbain durable est un sujet majeur en France comme à l’échelle mondiale, la lutte contre le changement climatique impose une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des stratégies d’adaptation reposant sur un meilleur équilibre entre ressources disponibles (eau, biodiversité, sol) et consommation.

Dans ce contexte, le rôle de l’État est de fédérer et d’animer les réseaux d’acteurs, d’accompagner les projets innovants de territoires, de créer un écosystème favorable à l’émergence de nouvelles solutions en réponse aux défis qui s’imposent. Pour favoriser la résilience, la sobriété et l’inclusion sociale à l’échelle de nos territoires il nous faut reconstruire sur les villes existantes, en créant ou valorisant des espaces de nature et d’échanges, des fonctions et des services de proximité.

C’est à ce titre que le projet de loi climat-résilience poursuit l’objectif de réduction de 50% du rythme de l’artificialisation des sols d’ici une décennie. **Cela se traduit très concrètement par le développement de nouveaux modes de conception, de réalisation et d’usages de la ville qui visent le recyclage urbain à toutes les échelles.** L’objectif d’une ville neutre en carbone à l’horizon 2050 doit être atteint. **Cela ne sera envisageable qu’avec une action massive sur le bâti ainsi que sur l’écosystème des acteurs en charge de la rénovation, la conception et la construction de nos villes.**

**Axe 1:** **Accélérer la transformation des villes par une approche intégrée**

Il est nécessaire d’aborder ces défis de manière intégrée, tout comme les interventions de l’État et notamment des actions du PIA :

▪ En accompagnant les acteurs et les écosystèmes afin qu’ils soient en mesure d’appréhender pleinement les interactions et complexités à l’œuvre et de les intégrer à la définition et réalisation de leurs projets ;

▪ En soutenant l’émergence d’outils et méthodes innovants, notamment numériques, permettant une mutation durable du secteur ;

▪ En favorisant l’émergence d’innovations et d’acteurs économiques capables de créer de la valeur en France et à l’international, la ville constituant pour les innovations urbaines un terrain d’expérimentation et un marché potentiel considérables.

**Axe 2:** **Agir sur le bâti pour la sobriété en énergies et en ressources**

Pour s’inscrire dans cette trajectoire de sobriété, il sera nécessaire de passer par le déploiement et la massification de solutions viables au plan technique et économique qui seront à la fois en mesure de garantir un haut niveau de performance énergétique et environnemental et de s’inscrire dans les contraintes économiques du secteur du bâtiment.

**Axe 3:** **Accompagner le développement des filières**

Les filières ont dès à présent engagé des actions afin d’attirer les talents, mais le rythme doit être accéléré et la stratégie permet, par des mesures complémentaires, de démultiplier les impacts. Il est par ailleurs nécessaire de renforcer leurs capacités d’innovation et de favoriser le développement de nouveaux matériaux à faible impact carbone (notamment biosourcés/géosourcés) et de solutions numériques ou de réemploi pour les bâtiments qui viendront compléter l’offre existante.

**Attentes particulières : les AAP** [**Prévention et Remédiation des désordres bâtimentaires dus au Retrait Gonflement des sols Argileux (RGA)**](https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures)**,** [**Construction et Rénovation Hors Site (CRHOS)**](https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures) **,** [**RR**](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220613/solutions-innovantes-lamelioration-recyclabilite-recyclage?cible=80) **concentrent des sujets d’intérêt fort pour le SGPI.**

**Digitalisation et décarbonation des Mobilités (DDM)**

La stratégie d’accélération vise à accélérer la transition vers une mobilité décarbonée, à développer et diversifier l’offre de mobilité, sûre, résiliente et accessible à tous, notamment en s’appuyant sur la digitalisation et l’automatisation. Ce faisant, elle entend faire de la France un leader mondial des transports décarbonés et digitalisés, dans un contexte où l’ensemble des pays est engagé dans cette transition.

**Axe 1 :** **Concevoir le ferroviaire de demain et optimiser son exploitation**

Les objets et finalités de la stratégie sont de développer une offre de train léger, évaluée et validée, du point de vue de la sécurité, de l’exploitation et du modèle économique, par des projets pilotes déployés dans une diversité de territoires.

Par ailleurs, les nouvelles technologies numériques offrent un gisement d’amélioration de l’exploitation ferroviaire, de baisse de ses coûts et de renforcement de la sécurité. Ces nouvelles technologies ou solutions sont issues notamment de la 5G, des technologies satellitaires ou de l’IoT. L’objectif de la stratégie est de favoriser la démonstration puis la diffusion des solutions d’automatisation en visant l’ensemble des opérations de fret ferroviaire et la gestion des flux associés et de digitalisation en visant des services innovants.

**Axe 2 : Optimiser, sécuriser et décarboner les transports massifiés et leurs interfaces multimodales** La compétitivité et l’attractivité de la chaine logistique suppose de lever un verrou important : la numérisation et l’automatisation des procédures et opérations de la chaine logistique multimodale dans une conception d’intégration sans couture de bout en bout de la supply chain, conditions nécessaires à son attractivité et à sa compétitivité globale.

**Axe 3 : Développer de nouvelles offres de transports par l’automatisation et la décarbonation** La mesure vise à soutenir le développement d’une offre souveraine de systèmes, composants et services sur les briques technologiques où des acteurs français sont déjà positionnés et en mesure d’offrir des solutions compétitives et sur les briques technologiques où une offre tarde à émerger en France et en Europe.

**Attentes particulières : les AAP CORIFER à venir,** [**l’AMI Logistique 4.0**](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211021/logistique2021-188) **,** [**la stratégie nationale sur la mobilité automatisée et connectée**](https://www.ecologie.gouv.fr/mobilite-routiere-automatisee-et-connectee)**,** [**l’AMI Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone**](https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-mobilites-routieres-automatisees-infrastructures-de-services-connectees-et-bas-carbone) **et le volet Mobilité du** [**CORAM**](https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-coram-2022) **concentrent des sujets d’intérêt fort pour le SGPI.**

**Annexe 2 relative aux critères de performance environnementale**

*Appendix 2 relating to environmental performance criteria*

Les **Objectifs de développement durable** (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, ont été adoptés par les Nations Unies en 2015. Les 17 ODD sont intégrés - reconnaissant que les interventions dans un domaine affecteront les résultats dans d'autres et que le développement doit équilibrer les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Parmi les 17 ODD, 5 sont particulièrement ciblés dans Sci-ty :

* Assurer un accès universel, sûr et équitable à l’eau potable ***(ODD6)***
* Investir durablement dans les infrastructures publiques, les énergies renouvelables et l’innovation pour les nouvelles industries ***(ODD9)***
* Construction et gestion durable des espaces urbains et d’une économie participative, inclusive résiliente ***(ODD11)***
* Réduction d’urgence de notre empreinte écologique en modifiant notre façon de produire et de consommer les biens et ressources ***(ODD12)***
* Contribuer collectivement à s’adapter au changement climatique et investir pour un développement à faible émission de carbone avec un soutien aux régions vulnérables ***(ODD13)***

Une image contenant texte, capture d’écran, logo, Police

Description générée automatiquement

Objectifs de développement durable (ODD), adaptés de la publication des Nations unies (2015). Parmi les 17 ODD, 5 concernant particulièrement le projet Sci-ty sont encadrés en jaune.

**Taxonomie verte européenne[[1]](#footnote-1) :**

Au 1er janvier 2022, dans le cadre du pacte vert pour l’Europe (*Green Deal*), l’Union européenne a pris d’importantes mesures pour construire un **écosystème de finance durable**. Elle est une **classification standardisée des activités économiques** contribuant substantiellement à la réalisation **d’objectifs environnementaux selon des critères scientifiques**.

**La taxonomie européenne sous-tendra la commande publique à partir de 2026. Elle doit donc servir de cap aux innovations dans le domaine de la ville et de la mobilité, qui par essence répondent à la commande publique.**

Pour s’aligner sur la taxonomie, les activités économiques éligibles des organisations et les investissements des institutions financières doivent **contribuer substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux** suivants, sans nuire aux autres (*Do no significant harm*) :

• l’atténuation du changement climatique ;

• l’adaptation au changement climatique ;

• l’utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;

• la transition vers une économie circulaire ;

• la prévention et la réduction de la pollution ;

• la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

1. <https://eco-act.com/fr/finance-durable/taxonomie-verte-europeenne/>

   <https://anr.fr/fr/detail/call/maturation-pre-maturation-appel-a-propositions/> [↑](#footnote-ref-1)